



3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

Nous vous félicitons pour votre élection ou votre réélection et vous souhaitons un bon début de nouvelle législature. *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

Enfants et jeunes au cœur du débat politique

Par ses « 3 minutes pour les jeunes », la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) apporte, à l'occasion de chaque session, un éclairage bref, mais argumenté, sur un sujet important pour l'enfance et la jeunesse. À l'entame de la nouvelle législature, la CFEJ souhaite vous présenter son mandat et quelques-uns de ses thèmes forts.

Commission extraparlamentaire, la CFEJ a été instituée par le Conseil fédéral en 1978. Elle compte 20 membres, tous spécialistes de ce domaine. Actifs dans divers contextes et disciplines, ces expertes et experts mettent en commun leurs connaissances spécialisées en matière de formation et d'éducation, d'encouragement et de participation, de loisirs et de sport, de santé et de prévention, de protection de l'enfance et de droits de l'enfant.

Défendre les intérêts et les perspectives des enfants et des jeunes

Conformément à son mandat légal, la CFEJ conseille

le Conseil fédéral en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Elle est chargée en outre d'observer la situation de la jeunesse en Suisse, de relever les évolutions récentes et de proposer au besoin des mesures. Son mandat comprend aussi l'examen, avant l'édiction de lois et d'ordonnances fédérales, des conséquences de ces actes pour les enfants et les jeunes ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique aux attentes et aux besoins des enfants et des jeunes.



La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, base légale contraignante, et pas uniquement pour les travaux de la CFEJ.

Les travaux de la CFEJ se fondent sur l'expertise de ses membres et sur les principes de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Ratifiée par la Suisse en 1997, sa mise en œuvre relève de la responsabilité des autorités fédérales, cantonales et communales. L'État s'engage à prendre en considération prioritairement l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute décision le concernant. Pour la mise en œuvre de la convention, les autorités sont soutenues par de nombreux acteurs de la société civile.



Outre ses prises de position (par ex. sur la loi sur les produits du tabac [15.075] ou sur l'égalité des chances dès la naissance [17.412]) et ses positions (tout récemment, sur le droit de l'enfant à une éducation sans violence), la CFEJ publie des études et des rapports. Elle organise aussi des conférences nationales. Dans la mesure du possible, elle associe des enfants et des jeunes à ces travaux.

Aperçu de précédents thèmes forts de la CFEJ

Droit d'être entendu et d'exprimer son opinion : les enfants doivent être informés de leur droit de participer et d'être entendus ; les spécialistes devraient être mieux formés à ce propos et les droits de l'enfant être enseignés à l'école. Seul celui qui connaît ses droits peut aussi les faire valoir. Plus d'informations sur ce sujet dans le rapport « À l'écoute de l'enfant ».

Consommation : il faut permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir les comportements appropriés en matière d'argent et de consommation, et éliminer les facteurs d'endettement structurels. Ces deux recommandations sont tirées du rapport « Critiques ou manipulés ? Pour de jeunes consommateurs responsables ».

« **Ma Suisse et moi** » : les jeunes souhaitent avoir voix au chapitre et s'engager. Cela ressortait déjà d'une grande enquête menée en 2014, sur mandat de la CFEJ, auprès des jeunes de 17 ans et qui sollicitait leur opinion sur des enjeux socio-politiques.

Numérisation: les jeunes font d'Internet un usage plus réfléchi que les adultes

Plus récemment, la CFEJ a examiné l'influence que la numérisation a sur les enfants et les jeunes, mettant l'accent sur l'identification des compétences et des conditions favorables à un vécu positif de la numérisation. Le rapport « Grandir à l'ère du numérique » rassemble des analyses interdisciplinaires et présente, entre autres, un modèle des compétences demandées dans un monde du travail de plus en plus numérisé. La CFEJ indique par onze recommandations dans quels domaines il importe d'agir.

La brochure « Always on. Comment les jeunes vivent-ils la connexion permanente ? » résume les résultats d'une enquête représentative sur la nature et la durée des activités en ligne, sur l'importance de celles-ci et sur les stratégies trouvées par les jeunes pour s'autoréguler. Cette enquête a montré que les jeunes portent un regard plutôt positif sur cette thématique. Ils réfléchissent davantage à leur usage d'Internet que les adultes et ils disposent d'un riche bagage d'expérience qu'il convient de mettre à profit en associant les jeunes aux discussions ou aux décisions ayant trait à la numérisation.



Promouvoir tant les compétences techniques que les compétences transversales. Et respecter le besoin des enfants et des jeunes d'avoir du temps vraiment libre.

En attendant le prochain « 3 minutes pour les jeunes »

Les rapports, les études et les prises de position mentionnés sont disponibles sous www.cfej.ch.

La CFEJ se réjouit de vous remettre ses prochains « 3 minutes pour les jeunes » sur un sujet concernant l'enfance ou la jeunesse qui sera traité au cours de la session.

En tant que parlementaire, vous pouvez apporter une contribution importante à une politique favorable aux enfants et aux jeunes. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette entreprise.



Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 92 26

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch